



### **Sexualité et prison Désert affectif et désirs sous contrainte**

Par Gaillard Arnaud, Max Milo ed., 2009

*Sexualité et prison. Désert affectif et désirs sous contrainte.* Accroche bien trouvée pour cette étude qui met en parallèle des réalités qui, à priori, sont antinomiques. On parle fréquemment de liberté sexuelle mais rarement de la privation de celle-ci.

Pourtant, on admet aisément que les personnes privées de liberté puissent se voir interdire toutes activités sexuelles. Par sexualité, il faut penser les caractères et activités qui évoquent la vie sexuelle chez les humains, la satisfaction des besoins sexuels physiologiques, mais aussi la vie affective, les sentiments et les désirs.

De la même manière, par liberté sexuelle il s'agit de comprendre la possibilité d'avoir des rapports sexuels consentis, et plus généralement d'assumer sa sexualité dans les limites des droits et libertés individuelles d'autrui, notamment l'intimité ou la dignité.

Qu'en est-il en prison ? Est-il stipulé dans un jugement qu'un être humain puisse perdre pour un laps de temps cette dignité ? Il reste des libertés en prison : celle d'étudier et celle de croire, libertés qui tendent ainsi à être bien acceptées et recommandées par l'administration pénitentiaire pour canaliser les prisonniers. L'existence d'un droit à la sexualité n'a jamais été explicitement reconnue pour les personnes libres. Michel Foucault pensait justement, que la prison est un miroir qui amplifie les différents aspects de notre société. Ainsi le miroir de la prison nous offre une bien triste image de la sexualité qui tend à être prohibée. Interrogeons nous : Qu'en est-il de la sexualité en prison ? L'emprisonnement, peine privative de liberté d'aller et venir est-il un corollaire pour le détenu d'une privation de sa liberté sexuelle ?

Quelles sont les normes qui régissent la sexualité en prison ?

En France 60 000 personnes sont incarcérées. En marge de la privation de la liberté, se pose celle de l'intimité. En tentant d'apporter une réponse concrète à cette question polémique, l'auteur fait une étude ambitieuse pour dépasser les stéréotypes, notamment en matière de prostitution, de viol ou d'homosexualité à l'intérieur des murs. Arnaud Gaillard met en exergue que le monde carcéral est le reflet d'une société qui, en matière de droit de la sexualité, a du mal à se libérer du poids de sa morale traditionnelle. La France est un pays très critiqué sur la situation de son milieu carcéral. La norme traditionnelle intériorisée par les acteurs du monde carcéral vise l'interdiction de la sexualité en prison. Cela pose la question de la dignité humaine, question que soulève la condition d'une population détenue, oubliée des codes de séduction et de la satisfaction de tendresse et de plaisir. Tout est comme si la personne n'était pas reconnue comme digne de mériter et de donner du plaisir ni comme sujet désirant et désiré, comme si le détenu devait être banni sur un plan affectif et sexuel.

La description de cette sexualité furtive, violée, humiliée, rêvée, solitaire, accomplie, fantasmée mais avant tout humaine redonne dignité aux détenus. Ce document est aussi une passionnante enquête. Il questionne alors la nature et l'usage de l'enfermement pour les mettre en perspective avec une justice trop souvent mal comprise.